GARD 3.0 Département

La Présidente

Nîmes, le 26 octobre 2021

Direction Générale Adjointe Développement Et Cadre de Vie

Direction de l'Attractivité du Territoire et de l'Habitat

Service Aménagement du Territoire et Collectivités

Affaire suivie par
Christophe DUMAS
Réf : CD/CM/2021/71
Tél. 04 66 76 77 54
Fax 04 66 76 36 70

Objet : Avis du Département SCOT Sud Gard arrêté

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 14 octobre 2021, vous sollicitez l'avis du Département sur la 2ème Modification simplifiée du SCOT, conformément aux articles L. 143-33, L. 132-7 et L. 132-8 du Code de l'Urbanisme.

Après étude du dossier, qui vise à donner quelques souplesses à la commune de Sernhac quant à son développement - j'ai bien noté que « sa lisière urbaine » sud-est est frappée d'inconstructibilité en raison du PPRi -, j'ai l'honneur de vous transmettre l'avis favorable du Département sur le projet de modification simplifiée n°2 du Schéma de Cohérence Territorial du Sud du Gard arrêté par votre Conseil Syndical le 5 octobre.

Cependant, je souhaite que cet assouplissement puisse être accompagné :

- d'un renforcement de la qualité urbaine au regard de la crête située au nord-ouest du centre-bourg afin d'assurer une intégration paysagère la plus harmonieuse possible ;
- d'une préservation aussi forte que possible de l'Espace Naturel Sensible n°126, Aqueduc de Nîmes, d'intérêt départemental prioritaire, notamment si un projet urbain venait à s'envisager dans son environnement.

Conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, ce présent avis devra être annexé au dossier mis à disposition du public à compter du 125 novembre 2021.

Je vous invite par ailleurs à me faire parvenir :

- La copie du rapport du commissaire enquêteur ;
- Une convocation à la réunion visant à étudier l'intégration du présent avis ;
- Un exemplaire numérique du SCOT lorsqu'il sera approuvé et opposable.

Les documents seront adressés à la Direction de l'Attractivité du Territoire et de l'Habitat, en charge de la coordination des interventions en matière d'aménagement et d'urbanisme au niveau de l'Administration départementale, qui se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (voie numérique).

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes meilleures considérations.

La Présidente,

Pour la Présidente du département du Gard
et par délégation,
Le vice-président

Olivier GAILLARD

M. Frédéric TOUZELIER
Président
Syndicat Mixte SCOT Sud du Gard
1 Rue du Colisée

30900 NÎMES